



académie
Aix-Marseille



Service Vie Scolaire

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

SVS/19-811-203 du 01/04/2019

CONSEIL DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAL DES HAUTES ALPES

Destinataires : Tous les établissements publics du second degré

Dossier suivi par : M. PEYRE - Tel : 04 42 91 75 73 - Courriel : ce.svs@ac-aix-marseille.fr

Veuillez trouver l'arrêté fixant la composition du conseil de discipline départemental des Hautes Alpes.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



Aix en Provence, le 15 mars 2019

Vu le Code de l'Éducation, en ses articles R.511-44, R 511-45

Vu la circulaire n° 2000-650 du 05 juillet 2000 art. 3.1.4 instituant le conseil de discipline départemental

Rectorat

Service Vie Scolaire

Références

RC/CS2019

Dossier suivi par

Laurent Peyre

Téléphone

04 42 91 71 64

Fax

04 42 91 70 02

Mél.

ce.svs

@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

ARRETE

Article premier : Le conseil de discipline départemental des Hautes Alpes pour l'année scolaire 2018-2019 est composé comme suit :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale :

Titulaire

M. Philippe MAHEU, DASEN 05

Suppléante

Mme. Rachel EYSSAUTIER, IEN-IO

Chefs d'établissement :

Titulaires

Mme. BARON Marie-Laure, Principale, Collège Centre, Gap

M. REYNAUD Jean-François, Proviseur, Lycée Aristide Briand, Gap

Suppléants

Mme. HOFFMANN Elodie, Provisseur, Lycée Professionnel Sévigné, Gap

M. VERNEY Bruno, Principal, Collège des Hauts de Plaine, Laragne

CPE :

Titulaire

Mme. VOLT Julia, Lycée Professionnel Sévigné, Gap

Suppléant

Mme. ANTHOUARD Agnès, Collège Centre, Gap

Représentants des personnels enseignants :

Titulaires

M. DAUTAIS Romain, enseignant, Collège Mauzan, Gap

M. GILBERT Daniel, enseignant, Lycée Altitude, Briançon

Suppléants

M. COROTTE Tony, enseignant, Collège Simone Veil, Bâtie-Neuve

M. PLASSERAUD Joël, enseignant, Lycée Sévigné, Gap



Représentants des personnels ATOS :

Titulaire

Mme. BORRELY Pascale, gestionnaire, Collège Alexandre Corréard, Serres

Suppléants

M. COMBE Serge, agent technique, Collège Simone Veil, Bâtie-Neuve

2/2

Représentants des parents d'élèves :

Titulaires

Mme. Nathalie DELORY, PEEP 05

M. Jérôme GRUIT, FCPE 05

Suppléants

Mme. RAVE, PEEP 05

Mme. FINE, FCPE 05

Représentants des élèves :

Titulaires

Baptiste MARINI, Lycée Louis Martin Bret, Manosque

Hiba MEHRAZI, Lycée Louis Martin Bret, Manosque

Suppléants

Quentin BORGNIET, Lycée les Iscles, Manosque

Zoé DUBOIS, Lycée Felix Esclangon, Manosque

Article 2 : M. le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bernard BEIGNIER
Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille